

**Pièces constitutives au dossier
de demande d'aide pour le dispositif
PDL AGIR TOURISME**

Vous êtes une entreprise ou une association, il faudra produire les documents suivants :

- L'extrait KBIS daté de moins de trois mois de l'entreprise sollicitant le soutien régional, ou récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture,
- La copie des statuts de l'entreprise avec répartition de l'actionnariat et de l'éventuelle société de portage immobilier ou de l'association,
- Les bilans et comptes de résultats approuvés et signés des deux derniers exercices (les tableaux d'amortissement correspondants) ou les liasses fiscales complètes (imprimés fiscaux 2050 à 2059G) pour les deux derniers exercices pour les entreprises justifiant de plus d'un an d'activité,
- L'attestation de classement de l'établissement (pour les hébergements touristiques)
- Le titre de maître-restaurateur, si la demande concerne la filière de la gastronomie,
- Les labels si déjà obtenus
- Les devis des investissements prévus ou un estimatif de l'architecte
- La présentation du projet global – modèle à télécharger (dimension partenariale, actions de communication...)
- La présentation du porteur de projet
- L'étude de faisabilité économique réalisée par vos soins ou par un cabinet d'étude spécialisé.
- Le diagnostic environnemental si réalisé (obligatoire pour les projets > à 500 000 € HT)
- La copie du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.
- La copie des courriers d'accord ou de refus des banques pour le financement du projet,
- Le contrat d'engagement républicain pour les associations (modèle joint)
- Le formulaire DE MINIMIS à compléter dater et signer

Pour les projets portés par les collectivités locales, il est nécessaire de transmettre :

- La délibération autorisant le représentant de l'organisme à solliciter une subvention régionale
- L'attestation de classement de l'établissement (pour les hébergements touristiques)
- Les labels si déjà obtenus
- Les devis des investissements prévus

- La présentation du projet global – modèle à télécharger (dimension partenariale, actions de communication...)
- L'étude de faisabilité économique réalisée par vos soins ou par un cabinet d'étude spécialisé.
- Le diagnostic environnemental si réalisé (obligatoire pour les projets > à 500 000 € HT)
- La copie du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.
- Le formulaire DE MINIMIS à compléter dater et signer

Pour les projets portés par un particulier (pour les filières équestre, agritourisme, œnotourisme), il est nécessaire de transmettre :

- La copie de la carte d'identité R/V ou du passeport,
- La présentation du porteur de projet
- L'attestation de classement de l'établissement (pour les hébergements touristiques)
- Les labels si déjà obtenus
- Les devis des investissements prévus ou un estimatif de l'architecte
- La présentation du projet global – modèle à télécharger (dimension partenariale, actions de communication...)
- L'étude de faisabilité économique réalisée par vos soins ou par un cabinet d'étude spécialisé.
- Le diagnostic environnemental si réalisé (obligatoire pour les projets > à 500 000 € HT)
- La copie du permis de construire ou de l'autorisation de travaux.
- La copie des courriers d'accord ou de refus des banques pour le financement du projet,